DOCUMENT OFFICIEL · MINAC.GOV.CM

Dossier de **presse**

Accréditation, dossiers de presse, contacts par domaine et kit média : l'espace presse du Ministère réunit tout ce dont les journalistes ont besoin pour couvrir la culture, les arts et le patrimoine du Cameroun, en ville comme en région.

INDICATEUR	VALEUR
Dossiers de presse thématiques	4
Kit média	1
Interlocuteurs presse	6
Accréditation	En ligne

Un service de presse au service de l'information

L'espace presse rassemble ce dont les journalistes ont besoin pour couvrir l'actualité culturelle : demander une accréditation, télécharger les dossiers de presse, joindre le bon interlocuteur et récupérer les visuels autorisés. Il s'adresse à la presse écrite, à la radio, à la télévision, aux médias en ligne et aux correspondants étrangers.

Le principe est simple : une information officielle, vérifiée et accessible à tous les médias au même moment. Les communiqués sont publiés dans la rubrique Communiqués et les rendez-vous annoncés dans l'agenda culturel.

Obtenir son accréditation pour un événement

L'accréditation autorise un journaliste ou une équipe à couvrir un événement organisé ou placé sous le patronage du Ministère : conférence de presse, ouverture de festival, inauguration d'un site, remise de prix. Elle permet l'accès à

l'espace presse, aux zones de prise de vue et, selon les cas, aux entretiens avec les responsables.

Qui peut demander ?

Les journalistes qui justifient d'une carte professionnelle ou d'une lettre de mission signée par leur rédaction, y compris les pigistes munis d'une commande. Les correspondants de médias étrangers joignent leur titre de séjour ou leur accréditation nationale. Les blogueurs et créateurs de contenu peuvent écrire au service pour exposer leur projet éditorial.

Comment procéder

La demande se fait par le formulaire de cette page, avec l'objet « Presse et accréditation » : indiquez votre média, l'événement, le nombre de personnes et le matériel prévu. Le service répond avant l'événement et vous oriente au besoin vers l'organisateur, comme une délégation régionale ou un festival tel que les Écrans Noirs. Le badge est retiré à l'accueil presse sur présentation d'une pièce d'identité.

Pour les festivals, des accréditations spécifiques existent ; consultez la page de chaque événement du calendrier.

Anticiper Déposez votre demande dès l'annonce de l'événement : les places sont limitées dans les salles et les zones de prise de vue.

Les étapes d'une accréditation

ÉTAPE	DÉTAIL
Déposer la demande	Renseignez identité, média représenté, événement concerné, nombre de personnes et matériel via le formulaire de l'espace presse.
Justifier	Joignez la carte professionnelle ou la lettre de mission de votre rédaction, ainsi que la liste de l'équipe.
Recevoir la réponse	Le service vous répond avant l'événement, par courriel, avec les consignes d'accès et d'éventuelles restrictions.
Retirer le badge	Présentez-vous à l'accueil presse avec une pièce d'identité ; le badge est nominatif et doit rester visible.
Couvrir et citer	Respectez les zones de captation et l'embargo éventuel, puis mentionnez le Ministère et la date dans vos publications.

Accréditation : qui, quoi, comment

PROFIL	PIÈCE À FOURNIR	ACCÈS PRÉVU	REMARQUE
Journaliste salarié	Carte professionnelle	Espace presse et zones de captation	Demande individuelle ou par rédaction
Pigiste	Lettre de commande ou de mission	Selon les places disponibles	Préciser le média commanditaire
Équipe audiovisuelle	Liste de l'équipe et du matériel	Emplacements dédiés	Prévoir l'installation en amont
Correspondant étranger	Titre de séjour ou accréditation nationale	Même accès qu'un journaliste national	Traduction possible sur demande
Média en ligne	Justificatif éditorial	Espace presse	Examen au cas par cas
Étudiant en journalisme	Attestation de l'école	Accès limité	Avec une lettre de l'établissement

Les dossiers de presse : fonds documentaire des journalistes

Un dossier de presse est un document de référence qui présente un sujet complet : contexte, chiffres, acteurs, calendrier, contacts et visuels. Le Ministère en prépare pour ses grandes actions, afin que les journalistes disposent d'une information sûre, sourcée et citable, sans avoir à solliciter plusieurs services.

Les thèmes couverts

- le inventaire national du patrimoine : méthode, résultats, contacts de terrain ;
- les grands festivals de la saison : programme, accréditations, informations pratiques ;
- le Guichet unique : fonctionnement, démarches, assistance ;
- le Ministère en bref : missions, organisation, textes de référence.

Comment les utiliser

Chaque dossier est téléchargeable librement. Les citations sont autorisées avec mention de la source ; les chiffres sont datés. Pour un angle particulier, une donnée détaillée ou un témoignage de terrain, adressez-vous au service de presse, qui vous met en relation avec la direction concernée. Les dossiers sont mis à jour à chaque nouvelle édition

d'un événement et complétés par les statistiques du secteur et les études et rapports de l'observatoire. Un dossier de presse n'est jamais un document promotionnel : il distingue les faits, les chiffres et les positions officielles, pour que chaque journaliste puisse construire son propre angle en toute indépendance.

Les contacts presse : qui joindre selon le sujet

Le service de presse est le point d'entrée unique : il enregistre chaque demande, vérifie sa recevabilité et la transmet à l'interlocuteur compétent. Selon le sujet, la réponse peut venir du cabinet, d'une direction technique, d'un établissement sous tutelle ou d'une délégation régionale.

Choisir le bon interlocuteur

- **Patrimoine, musées, classement** : la direction du patrimoine culturel ;
- **Arts, résidences, prix** : la direction du développement et de la promotion des arts ;
- **Spectacles, cinéma, industries créatives** : les directions concernées ;
- **Vie culturelle en région** : les délégations, notamment celles du Littoral et de l'Ouest ;
- **Interview du Ministre** : le cabinet, qui examine la demande selon le calendrier officiel.

Bonnes pratiques

Précisez votre média, votre sujet et votre échéance. Les questions écrites peuvent recevoir une réponse écrite vérifiée plus rapidement qu'un entretien. Le téléphone, +237 6 51 70 58 41, sert à l'orientation ; le courriel officiel est contact@minac.gov.cm. Le détail des directions figure sur la page Directions centrales.

Les contacts ci-dessous partagent tous le même standard et le même courriel officiels : le service de presse oriente ensuite la demande vers la personne compétente, qui vous répond directement.

Le kit média : logos, visuels et charte graphique

Le kit média réunit les éléments d'identité et les visuels que la presse peut utiliser pour illustrer ses articles : logo, armoiries, charte graphique, photographies du Ministre, du siège, des sites et des événements, extraits vidéo et sonores. Il garantit que l'image du Ministère est restituée correctement.

Les règles d'usage

- les logos et armoiries sont fournis sur demande et ne doivent pas être modifiés ni recolorés ;
- les photographies de presse sont utilisables pour l'information, avec crédit obligatoire ;

- les vidéos et extraits sonores s'utilisent en citant la source ;
- tout usage publicitaire ou commercial suppose l'accord écrit du service communication.

Où les trouver

Les albums par événement sont dans la photothèque, les reportages et interviews dans la vidéothèque, et les règles d'identité dans la rubrique communication institutionnelle. Pour un visuel absent, écrivez au service de presse en précisant l'usage, le support et la date de publication prévue ; une légende vérifiée accompagne chaque image transmise.

Crédit Mentionnez « Ministère des Arts et de la Culture » et, lorsqu'il figure, le nom du photographe indiqué sous l'image.

Utiliser le kit média

ÉLÉMENT	UTILISATION	CONDITION	CONTACT
Logo et armoiries	Sur demande, sans modification de forme ni de couleur	Accord préalable écrit	Service communication
Photographies	Presse et information, hors usage commercial	Crédit obligatoire à chaque publication	Photothèque
Charte graphique	Lecture libre pour respecter l'identité visuelle	Aucune formalité	Communication institutionnelle
Vidéos	Extraits courts sur demande	Source obligatoire et durée limitée	Vidéothèque
Textes officiels	Citation libre et complète	Utiliser la version à jour	Textes législatifs
Données chiffrées	Citation libre	Indiquer la source et la date	Statistiques du secteur

Les prochains rendez-vous presse

DATE	RENDEZ-VOUS	LIEU	ACCRÉDITATION

14/11/2026	Point presse : Journées nationales du patrimoine et sites ouverts	Yaoundé	Sur demande au service de presse
04/12/2026	Conférence de presse : programme du Ngondo et accueil des délégations	Douala	Sur demande au service de presse
19/12/2026	Avant-première des Écrans Noirs : sélection et jury	Yaoundé	Sur demande au service de presse
Début 2027	Conférence du Ministre : vœux et feuille de route de l'année	Yaoundé	Sur invitation du service de presse

Une année de rendez-vous presse

REPÈRE	DÉTAIL
Janvier Vœux et feuille de route	Conférence de presse du Ministre pour présenter les priorités de l'année et les grands projets du secteur.
Printemps Festivals et salons	Des points presse précèdent chaque grand rendez-vous : programme, accréditations, informations pratiques.
Été Fête de la musique et résidences	Le service annonce les scènes, les artistes accueillis et les résidences financées dans les régions.
Automne Patrimoine et Ngondo	Journées du patrimoine, Ngondo et rencontres professionnelles rythment la fin de l'année.
Décembre Bilan de la saison	Un point presse dresse le bilan des actions et annonce les premiers rendez-vous de l'année suivante.

Le vocabulaire des relations presse

TERME	DÉFINITION
Accréditation	Autorisation donnée à un journaliste de couvrir un événement et d'accéder à certaines zones.
Point presse	Rencontre brève avec les médias pour annoncer une information ou répondre aux questions.

Embargo	Interdiction de publier une information avant une date et une heure convenues.
Dossier de presse	Document complet présentant un sujet, ses chiffres, ses acteurs et ses contacts.
Communiqué	Texte court et officiel annonçant une décision, un événement ou une position.
Kit média	Ensemble de logos, visuels et textes autorisés pour illustrer un article.
Off	Information donnée sans être attribuée à une personne identifiée, soumise à accord préalable.
Droit de réponse	Faculté pour une personne mise en cause de faire publier sa version des faits.
Rushes	Images brutes non montées, mises à disposition des télévisions sur demande.
Crédit	Mention de l'auteur ou de la source d'une image, obligatoire à chaque publication.

Travailler avec le service de presse

Qui peut être accrédité ?

Les journalistes qui présentent une carte professionnelle ou une lettre de mission de leur rédaction, qu'ils soient salariés, pigistes ou correspondants de médias étrangers. Les équipes audiovisuelles joignent la liste de leur matériel. Les créateurs de contenu et blogueurs peuvent exposer leur projet éditorial : leur demande est examinée au cas par cas par le service de presse.

Les photographies du site sont-elles libres de droits ?

Celles du kit média peuvent être utilisées pour l'information avec mention du crédit. Les autres images, notamment les portraits ou les reproductions d'œuvres, requièrent une autorisation préalable. Tout usage publicitaire ou commercial suppose un accord écrit. En cas de doute, écrivez au service de presse en indiquant le visuel, le support et la durée d'utilisation.

Comment obtenir une interview du Ministre ?

Adressez votre demande au service de presse, qui la transmet au cabinet. Précisez votre média, le thème, le format (écrit, radio, télévision) et votre échéance. Le cabinet apprécie la demande selon le calendrier officiel et peut proposer une réponse écrite ou un entretien avec un directeur compétent lorsque la disponibilité du Ministre ne le permet pas.

Où trouver les communiqués et les dossiers de presse ?

Les communiqués sont dans la rubrique du même nom et les dossiers de presse, téléchargeables, dans cet espace. Ils sont datés et signés par le service émetteur. Les anciens documents se consultent dans les archives et la revue de presse. Pour un dossier spécifique, le service de presse peut en proposer une version actualisée.

Que faire pour couvrir un festival en région ?

Consultez la page du festival dans le calendrier national, qui précise les modalités d'accréditation de l'organisateur, puis informez le service de presse du Ministère de votre venue. Les délégations régionales peuvent faciliter le contact avec les organisateurs locaux, les chefferies et les artistes, et vous orienter sur les lieux de captation, les horaires de passage et les personnes à rencontrer.

Comment faire rectifier une information erronée ?

Écrivez au service de presse en indiquant le texte concerné, la date de publication et la correction souhaitée, avec la source officielle correspondante. Le service vérifie, répond par écrit et, si nécessaire, publie un rectificatif sur la page concernée. Un droit de réponse peut aussi être exercé selon la réglementation applicable à la communication, après examen de votre demande par le service compétent.

CONTACT

Quartier du Lac – Zone ministérielle, B.P. 1053 Yaoundé, Région du Centre, Cameroun · +237 6 51 70 58 41 · contact@minac.site